



---

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA 139<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SPPUQTR  
TENUE LE JEUDI 27 mars 2014 à 12 h  
au local 1012 du pavillon Nérée-Beauchemin de l'UQTR**

---

**PRÉSENCES :**     **75** professeurs et professeures ont signé les feuilles de présence.  
                      **141** professeurs et professeures se sont prévalus de leur droit de vote.

**AG-139-27-03-14-00 Projet d'ordre du jour**

---

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la 138<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 26 septembre 2013.
5. Amendement à la convention collective afin de permettre l'utilisation du forfaitaire de départ pour racheter les pénalités actuarielles.
6. Rapports annuels des officiers (Dépôt)
7. Affaires budgétaires :
  - a. Taux de cotisation syndicale pour l'année 2014-2015
  - b. Prévisions des produits et des charges pour l'année 2014-2015
8. Élection des officiers au comité exécutif du SPPUQTR :
  - a. Vice-présidence aux services à la collectivité
  - b. Trésorerie
9. Élection au comité de promotion :

Deux représentants officiels :

  1. Secteur des sciences humaines et sciences sociales
  2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé

Deux représentants à titre de substitut :

  1. Secteur des sciences humaines et sciences sociales
  2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé
10. Affaires nouvelles
11. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation
12. Résultats des élections
13. Levée de l'assemblée

**AG-139-27-03-14-01 Vérification du quorum**

---

Le président du SPPUQTR souhaite la bienvenue aux professeurs et confirme l'atteinte du quorum prévu aux statuts, 10 % du corps professoral soit environ 40 professeurs, et proclame le début de l'assemblée

**AG-139-27-03-14-02 Désignation d'un animateur pour la rencontre**

---

Le président invite l'Assemblée à désigner le professeur Alain Chalifour comme animateur de la rencontre.

Le professeur Chalifour accepte et l'Assemblée entérine la recommandation à l'unanimité.

**AG-139-27-03-14-03 Adoption de l'ordre du jour**

L'animateur attire l'attention des membres sur le projet d'ordre du jour proposé par le conseil syndical et acheminé dans les délais réglementaires.

**Sur proposition du conseil syndical, appuyée par la professeure Mélissa Thériault du Département de philosophie et des arts**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la 139<sup>e</sup> assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR.

**AG-139-27-03-14-04 Adoption du procès-verbal de la 138e assemblée générale**

L'animateur attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 138<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 26 septembre 2013 acheminé aux membres pour la réunion. Il s'informe auprès des membres présents de la conformité du procès-verbal.

**Sur proposition de la professeure Anne Roy du Département des sciences de l'éducation, dûment appuyée par le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation**, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 135<sup>e</sup> assemblée générale du SPPUQTR tenue le 26 septembre 2013.

**AG-139-27-03-14-05 Amendement à la convention collective afin de permettre l'utilisation du forfaitaire de départ pour racheter les pénalités actuarielles**

L'animateur rappelle que lors de la récente négociation pour le renouvellement de la convention collective, il avait été convenu d'introduire dans la convention les clauses de la convention des professeurs de l'UQAM afin de permettre l'utilisation du forfaitaire de départ afin de racheter, si nécessaire, les pénalités actuarielles reliées au régime de retraite de l'UQ (RRUQ). Le Syndicat a d'ailleurs signé récemment une lettre d'entente sur le sujet.

L'animateur signale que le Syndicat a tenu plusieurs rencontres d'information sur le sujet et a publié quelques articles dans *Le Point d'ancre* afin de sensibiliser les professeurs sur la question.

L'animateur invite le trésorier à rappeler les principaux points de l'entente et l'intérêt pour les professeurs d'adopter de tels changements.

Après la présentation du trésorier, l'animateur attire l'attention des membres sur le projet de résolution émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT la clause 2 de l'annexe A de la convention collective portant sur la retraite anticipée;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente signée avec la Direction de l'UQTR;

CONSIDÉRANT la campagne de sensibilisation menée auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT les résultats du sondage réalisé auprès des professeurs;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

Sur motion dûment proposée par le conseil syndical et appuyée par la professeure Manon Brunet du Département de lettres et communication sociale, il est résolu :

D'adopter les amendements proposés à la clause 2 de l'annexe A de la convention collective concernant la retraite anticipée tels qu'annexés à la présente résolution.

Après avoir répondu aux questions des membres, l'animateur rappelle que selon les statuts du Syndicat un amendement à la convention collective nécessite une période prolongée de vote d'un minimum de sept heures et qu'au moins 25 % des professeurs doivent se prononcer sur la question pour que la décision soit valable.

La période de vote s'étendra du jeudi 27 mars de 13 h à 18 h et vendredi 28 mars de 9 h à 12 h au local 1115 Ringuet.

L'animateur demande à l'Assemblée générale de désigner deux scrutateurs qui devront être présents vendredi 28 mars à 12 h au local 1119 Ringuet pour le dépouillement.

L'assemblée désigne les professeures Mariane Gazaille du Département de langues modernes et de traduction et Hélène-Marie Thérien du Département de biologie médicale.

#### **AG-139-27-03-14-06 Rapports annuels des officiers du SPPUQTR**

L'animateur précise que les rapports des officiers du comité exécutif (*RAPPORT ANNUEL 2013-2014*) ont été expédiés aux professeurs avant l'assemblée et publiés dans le bulletin d'information syndical *Le Point d'ancre*, vol. 16 no 4.

Il invite les professeurs à adresser leurs questions aux officiers concernés.

#### **AG-139-27-03-14-07 Affaires budgétaires**

L'animateur cède la parole au trésorier du Syndicat afin qu'il présente les points concernant le taux de cotisation syndicale et les prévisions des produits et des charges pour l'année 2014-2015.

Concernant le taux de cotisation syndicale, le trésorier rappelle qu'en mars 2013, le Syndicat avait recommandé de réduire le taux de cotisation syndicale de 2,5 % à 1,5 % en permettant d'utiliser les revenus générés par les placements fixes pour financer le fonctionnement du Syndicat. Cela permettait d'assurer la pérennité du fonds et une certaine stabilité du taux de cotisation.

Pour 2014-2015, le conseil syndical recommande de maintenir le taux de cotisation à 1,5 % des revenus.

Après la présentation du trésorier, l'animateur attire l'attention des membres sur le projet de résolution émanant du conseil syndical.

##### **a) Taux de cotisation syndicale pour l'année 2014-2015**

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2014;  
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2014-2015;  
CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (1,5 %);  
CONSIDÉRANT les explications du trésorier;  
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;  
CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

**Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Lyne Cloutier** du Département des sciences infirmières, il est résolu :

De maintenir, pour l'année 2014-2015, la cotisation syndicale à 1,5 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

L'animateur constatant que personne ne demande le vote, déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

b) Prévisions des produits et des charges pour l'année 2014-2015

Le trésorier présente les documents transmis avec l'avis de convocation.

Il attire l'attention des membres sur les rubriques budgétaires indiquant une hausse importante entre les années 2013-2014 et 2014-2015.

Le trésorier rappelle qu'il s'agit d'une proposition de budget reliée à un taux de cotisation syndicale de 1,5 %. Il attire l'attention des membres sur le surplus de seulement 20 000 \$ prévus pour la prochaine année.

Après la présentation du trésorier, l'animateur attire l'attention des membres sur le projet de résolution émanant du conseil syndical.

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2014-2015;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du conseil syndical;

**Sur proposition du conseil syndical, dûment appuyée par la professeure Marie-Josée Drolet** du Département d'ergothérapie, il est résolu :

D'adopter les prévisions des produits et des charges du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) pour l'année 2014-2015 telles qu'annexées à la présente résolution.

L'animateur constatant que personne ne demande le vote, déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

**AG-139-27-03-14-08 Élection des officiers au comité exécutif du SPPUQTR**

L'animateur souligne que l'article 60 des statuts du Syndicat prévoit la désignation d'un président d'élection pour l'élection des officiers, il invite l'Assemblée à le désigner comme président d'élection.

L'Assemblée accepte la recommandation à l'unanimité.

Le président d'élection invite l'Assemblée à confirmer le mandat des deux scrutatrices déjà désignées.

Le président d'élection mentionne que la période de mise en candidature se terminait le jeudi 20 mars à 17 h. Il fait la nomenclature des candidatures reçues :

#### À la vice-présidence aux services à la collectivité

Le président d'élection souligne que le secrétariat a reçu la candidature de la professeure **Diane Saint-Laurent** du Département de l'environnement, section géographie, appuyée par le professeur Detlev Grabs.

Mme Saint-Laurent sollicite un mandat de deux ans.

Le président du Syndicat prend la parole pour remercier la professeure Lucie Hamelin qui occupait le poste de vice-présidente aux services à la collectivité depuis mai 2012. Il invite l'Assemblée à adopter une motion de remerciement à son égard pour son implication syndicale.

#### À la trésorerie

Le président d'élection souligne que le secrétariat a reçu la candidature du professeur **Sylvain Beaudry** du Département des sciences comptables, appuyée par le professeur Ghyslain Parent.

M. Beaudry sollicite un mandat de deux ans.

Le président d'élection invite à tour de rôle les candidats à s'adresser à l'Assemblée afin d'indiquer les motifs qui les incitent à déposer leur candidature à ces postes.

À la fin de la présentation, le président d'élection rappelle la procédure prévue aux statuts du Syndicat et la période de votation.

### **AG-139-27-03-14-09 Élection au comité de promotion**

L'animateur propose de poursuivre son mandat de président d'élection pour les postes à combler au comité de promotion.

Le président d'élection souligne que la nouvelle lettre d'entente signée avec la Direction de l'UQTR prévoit que la délégation syndicale au comité de promotion se compose de :

- Deux professeurs titulaires de l'UQTR à titre de représentants officiels;
- Deux professeurs titulaires de l'UQTR à titre de substituts;
- D'un professeur titulaire provenant d'une université québécoise.

L'Assemblée doit donc élire deux professeurs qui agiront à titre de représentant officiel et deux à titre de substitut. Le président d'élection mentionne que la période de mise en candidature se terminait le jeudi 20 mars à 17 h. Il fait la nomenclature des candidatures reçues :

**Deux représentants officiels :****1. Secteur des sciences humaines et sciences sociales**

Le président d'élection souligne que le secrétariat a reçu la candidature du professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, appuyée par le professeur Yvan Leroux.

Il s'agit d'un mandat de trois ans.

Le professeur Ghyslain Parent signale qu'il a démissionné de son poste de secrétaire du Syndicat afin de postuler comme représentant officiel au comité de promotion.

**2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé**

Le président d'élection souligne que le secrétariat a reçu les candidatures suivantes :

- Le professeur Christian Linard du Département de chiropratique, appuyé par le professeur Ismaïl Biskri.
- La professeure Carole Lavoie du Département de biologie médicale, appuyée par la professeure Hélène-Marie Thérien.

Il s'agit d'un mandat de trois ans.

Le président prend la parole pour souligner le travail exemplaire des professeurs Maria-Grazia Martinoli du Département de biologie médicale et Jean-Claude Bernatchez du Département des sciences de la gestion qui ont siégé au comité de promotion au cours des dernières années.

**Deux représentants à titre de substitut :****1. Secteur des sciences humaines et sciences sociales**

Aucune candidature n'a été déposée.

**2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé**

Le président d'élection souligne que le secrétariat a reçu la candidature du professeur Alain Goupil du Département de mathématiques et informatique, appuyé par le professeur Alain Chalifour.

Il s'agit d'un mandat de trois ans.

Le président invite les candidats à signaler à l'Assemblée les motifs qui les incitent à solliciter ces postes et rappelle les procédures d'élection et la période de votation.

**AG-134-29-03-12-10 Affaires nouvelles**

Aucune affaire nouvelle n'a été ajoutée à l'ordre du jour.

**AG-134-29-03-12-11 Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de votation**

L'animateur rappelle que le dépouillement des bulletins aura lieu le vendredi 28 mars à 12 h, il propose l'ajournement de l'assemblée jusqu'à ce moment.

**AG-134-29-03-12-12 Résultats des élections**

Le vendredi 28 mars à 12 h, les professeurs Mariane Gazaille du Département de langues modernes et de traduction et Hélène-Marie Thérien du Département de biologie médicale procèdent au dépouillement des bulletins sous la supervision du professeur Alain Chalifour, président d'élection.

Le président des élections remet aussi aux scrutateurs les résultats du vote électronique des professeurs dont le lieu de travail se situe à l'extérieur du campus trifluvien tel que le prévoit l'article 158 des statuts.

Les scrutateurs constatent que **141** professeurs ont exercé leur droit de vote. Ils confirment que les résultats sont les suivants :

Amendement à la convention collective afin de permettre l'utilisation du forfaitaire de départ pour racheter les pénalités actuarielles.

Pour	127
Contre	6
Abstention	8

**Élection au comité exécutif**

Vice-président aux services à la collectivité

**Diane Saint-Laurent**, Département des sciences de l'environnement, section géographie

Pour	129
Contre	6
Abstention	6

Trésorerie

**Sylvain Beaudry**, Département des sciences comptables

Pour	133
Contre	3
Abstention	5

**Élection au comité de promotion****Représentants officiels**1. Secteur des sciences humaines et sciences sociales

**Ghyslain Parent**, Département des sciences de l'éducation

Pour	113
Contre	18
Abstention	10

2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé

**Carole Lavoie**, Département de biologie médicale

Pour	76
------	----

**Christian Linard**, Département de chiropratique

Pour	56
------	----

Abstention	9
------------	---

**Représentants à titre de substitut**

**2. Secteur de génie, des sciences pures et de la santé**

**Alain Goupil**, Département de mathématiques et informatique

Pour 130

Contre 5

Abstention 6

**AG-134-29-03-12-13 Levée de l'assemblée**

L'assemblée est formellement levée après le dépouillement des bulletins, le vendredi 28 mars 2014 à 13 h.

Le président



Pierre Baillargeon

Le secrétaire de la rencontre



Alain Gamelin